

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes – Centre aquatique patinoire
Nautilus

**NAUTILIS – REFORME DE BIENS
HORS SERVICE**

N° 2026 - D - 098

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que ces biens sont sans valeur et qu'ils ne figurent plus dans l'actif du GrandAngoulême,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la réforme et la mise à la destruction de biens (matériels d'origine) qui ne fonctionnent plus, détaillés dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	QUANTITE
Eclairage ROBE 575 XT	5
Eclairage ROBE 250 XT	8
Eclairage SCAN 575 XT	2
Eclairage Starmay	2
Rondson Public adress	1
Lecteur CD 1 (Aquagym 2010)	1
Lecteur CD MU310 (Aquagym 2015)	1
Bose panarei	1
Ampli JPA 480 C public adress	3
Table de mixage NUMARK	1
Table de mixage Audiophony	1
Table de mixage Behringer	1
Lecteur DVD	1
Rondson Equalizer EQ 151X2	1
Vélo elliptique Active Jogging ajog	1
Rameur Active Rowing aVrx	1
Stepp Active Stepp af09	3
Vélo Active Bike af07	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 MARS 2026

Pour le Président,
Le vice-président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. DEZIER', written over a horizontal line.

Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 24 MARS 2026
Publié ou notifié,
Le 24 MARS 2026